



SUBVENTIONS CONGRÈS

Appel à candidature :

La SFPT a décidé d'aider ses plus jeunes membres à participer aux congrès de Pharmacologie et de Thérapeutique au niveau international (ne s'applique pas aux congrès nationaux) en attribuant une subvention de **800€00**, qui s'applique aux frais de voyage, d'hébergement et/ou d'inscription au congrès. Il sera attribué au maximum une subvention par personne tous les 3 ans.

Conditions requises :

Le candidat :

- doit être membre à jour de cotisation sur l'année en cours et déjà membre cotisant l'année précédente
- doit être âgé de – de 35 ans
- ne peut pas être membre du conseil d'administration ou du conseil scientifique de la SFPT
- doit avoir une communication orale acceptée au congrès concerné en tant qu'orateur.
- participe à un congrès qui publie les résumés des communications dans un journal indexé
- s'engage à soumettre un article de revue à FCP (Fundamental and Clinical Pharmacology)

Documents nécessaires à fournir :

Avant le congrès : soumission par voie électronique au secrétariat de la SFPT :
secretariat.sfpt@univ-tours.fr

- d'une lettre de demande à bénéficier de cette subvention
- d'une copie d'un document officiel confirmant l'âge de – de 35 ans
- de la confirmation de l'acceptation de la communication au congrès concerné

L'attribution de la subvention sera décidée par le conseil d'administration de la SFPT.

Après le congrès : transmission par courrier postal au secrétariat de la SFPT à l'adresse :

SFPT

Laboratoire de Biochimie et de Biologie Moléculaire

CHU Hôpital Bretonneau

2 bis, boulevard Tonnellé

37044 TOURS Cedex

- des originaux des justificatifs des frais de voyage/hôtel ou facture d'inscription au congrès



- de la copie de l'attestation de présence

Il est à noter qu'en cas de dépenses inférieures au montant de la subvention, le remboursement s'effectuera sur la base des frais réellement engagés.